

Initiatives ministérielles

Cette mesure législative a échoué. L'équité salariale est encore une question dont on parle beaucoup. Elle a même été l'objet de procédures devant les tribunaux. Il n'y a absolument rien dans le projet de loi qui puisse indiquer que la situation sera meilleure à l'avenir.

Si cette mesure législative, et tout le processus FP 2000, était censée améliorer les relations entre les employés et la direction, elle a échoué. Cette réforme ne fonctionnera pas à moins que les organisations qui représentent les employés croient qu'on essaie vraiment de les faire participer à la prise de décisions.

Je crains que nous voyons encore des moyens de pression comme nous avons vu l'été dernier, ce qui n'a rien fait pour améliorer les relations. En fait, ce genre de chose rend les relations encore plus difficiles.

Encore une fois, nous perdons notre temps et gaspillons nos énergies à adopter cette mesure législative sur le projet FP 2000, mesure qui ne favorisera pas la collaboration entre employeur et employés comme elle est censée le faire. Si le processus qu'étudie le comité législatif ne remporte pas de succès, même si j'espère qu'il fonctionnera, je l'espère pour toutes les personnes intéressées, il serait alors peut-être préférable de ne pas apporter de changements au lieu de le faire simplement parce que c'est la prochaine étape du processus, ce qui serait inadmissible.

Si tous les participants aux travaux du comité législatif n'en viennent pas à un consensus, je parle ici des membres du comité et des témoins qu'ils entendront, notamment les fonctionnaires du Conseil du Trésor et les divers organismes représentant les employés, si ces gens n'ont pas tous le sentiment d'avoir accompli quelque chose de valable, il serait préférable de ne pas apporter de changements. Il faudrait plutôt chercher une solution acceptable pour le gouvernement et le Conseil du Trésor, une solution qui permettrait de traiter équitablement les employés et de donner aux fonctionnaires l'impression de participer à part entière au processus. Nous serions tous convaincus d'avoir mieux servi la population en mettant sur pied un système afin d'améliorer le niveau des services offerts par les fonctionnaires aux citoyens. Les Canadiens, quant à eux, auraient l'impression que le gouvernement défend leurs intérêts au lieu de chercher uniquement à profiter du régime actuel. On sait que le gouvernement, fort de la majorité des sièges, contrôle les

travaux et peut adopter tous les projets de loi qui lui plaisent. Il peut prendre n'importe quelle décision au sujet des fonctionnaires, jusqu'à ce qu'il y ait changement de gouvernement, ce que nous attendons tous avec impatience.

Le système est perfectible, et il devrait être amélioré. Cela fait vingt-cinq ans que le système est en place, et je crois que sa modification pourrait comporter des avantages. Les membres du comité législatif se devront d'écouter et de comprendre tous les témoins, de trouver une meilleure solution que le projet de loi dont nous sommes saisis, de concevoir une mesure législative que le Conseil du Trésor pourra accepter et que les organisations ouvrières auront eu l'occasion d'améliorer, du moins selon elles, tout cela dans l'intérêt des fonctionnaires et de la population.

Le comité remplira son mandat. Ses travaux donneront des résultats. Reste à savoir si le produit qu'il livrera sera meilleur que ce que nous avons à l'heure actuelle ou si le comité essuiera un échec. Le tout est entre ses mains.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question sera très brève. Le député a parlé de la possibilité de faire appel à l'extérieur, de recourir à la sous-traitance, ainsi que de ses répercussions sur le moral des fonctionnaires.

• (1030)

Je voudrais signaler au député que cette solution n'est pas toujours économique ni efficace. À Toronto, les exemples pour le prouver sont nombreux. Premièrement, la réduction de la fonction publique a entraîné un arriéré incroyable dans le traitement des demandes, notamment celles des réfugiés. Dans ce secteur, les services se sont effondrés parce que les fonctionnaires ne peuvent tout simplement pas venir à bout de la charge de travail. Dans le traitement des dossiers de réfugiés, il y a un arriéré de près de 50 000 dossiers. Cet arriéré a mis les services sociaux et le système de soins de santé à rude épreuve, car il a coûté au Trésor de l'agglomération torontoise près de 3 milliards de dollars supplémentaires l'an dernier.

Le déficit et la dette préoccupent vivement tous les ordres de gouvernement. À mon avis, le recours à la sous-traitance va toutefois à l'encontre de l'objectif poursuivi. On y a recours par souci d'efficacité, mais en fait, il s'ensuit un gâchis inimaginable.